
Mansartis Asie ISR – Rapport de gestion au 31 décembre 2024

OPCVM relevant de la Directive Européenne 2009/65/CE

1. OBJECTIF DE GESTION

Le FCP met en œuvre une gestion active. Il a pour objectif sur un horizon d'investissement de 5 ans, la recherche d'une performance de long terme, à travers une gestion discrétionnaire en participant à la dynamique de croissance économique en Asie hors Japon, en investissant dans des entreprises côtées sur les principaux marchés de cette zone.

A cet objectif, est associée une démarche de nature extra-financière, à travers une gestion ISR, intégrant des critères ESG (Environnement, Sociaux et de Gouvernance) de manière systématique et discriminante.

2. AVIS RELATIF A SFDR ET A LA TAXONOMIE

Le FCP fait la promotion de caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 qui porte sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »).

Le FCP prend en compte les incidences négatives des investissements sur les facteurs de durabilité. A ce titre Mansartis publiera un rapport annuel sur les indicateurs dans la limite des données disponibles. . Plus d'informations sur la politique de prise en compte des principales incidences négatives en matière de durabilité sont consultables en suivant le lien : https://www.mansartis.com/assets/files/Politique_PAI.pdf

Par ailleurs, à la date de la dernière mise à jour du prospectus, la stratégie mise en œuvre dans le Fonds n'est pas en mesure de prendre en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental ; et ne s'engage donc pas sur un alignement minimum du portefeuille du fonds avec le Règlement Taxonomie. Par conséquent, l'alignement minimum du fonds à la Taxonomie est de 0%.

Avertissement : Le principe consistant à ne pas « causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte

les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

3. INDICATEUR DE REFERENCE

Le FCP n'a pas d'indice de référence. Aucun indice ne reflète la gestion du fonds. Toutefois, à titre indicatif, le FCP pourra être comparé, a posteriori, à l'indice suivant : MSCI AC Asia ex Japon (en euro et dividendes réinvestis).

La performance du FCP peut donc s'éloigner de la performance de l'indice.

Cet indice est représentatif des principales capitalisations boursières des pays de la zone Asie hors Japon.

La performance de cet indicateur inclut les dividendes détachés par les actions qui composent l'indicateur de comparaison.

4. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Le FCP fait l'objet d'une gestion active. La sélection de titres est le reflet des convictions et des anticipations du gérant. Il met en œuvre une stratégie de sélection de titres. La priorité est donnée aux valeurs affichant une croissance forte et durable, une structure financière saine, des dirigeants qualifiés et ayant une stratégie claire selon l'analyse de la SGP. L'analyse des valeurs dans lesquelles le FCP est investi s'appuie sur une analyse financière puis extra-financière par l'intégration de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance).

La gestion ESG de Mansartis repose sur une intégration des principes ESG (Environnement, Social, Gouvernance) à chaque étape du processus de gestion.

La première étape est la détermination de l'Univers investissable qui repose sur une approche d'exclusion. La deuxième étape, est la sélection de titres intégrant l'analyse financière et ESG de chaque société dans laquelle le FCP est investi.

- La politique d'exclusion intègre des critères financiers (flottant, couverture) et des critères extra-financiers : le domaine d'activité (charbon, armement, addictions...) et le niveau de controverse. Une controverse résulte de l'exposition de l'entreprise à des accidents ou des situations qui ont un impact sur sa réputation, l'environnement ou la société civile. Ces controverses sont évaluées sur une échelle croissante de 0 à 5, 5 étant le niveau le plus élevé. Les émetteurs ayant un niveau de controverse 5 sont exclus de l'Univers d'investissement.
- Pour sa sélection de titres, le FCP met en œuvre une gestion financière axée sur l'analyse de la croissance de la société et de ses impacts sur l'équilibre financier puis sur une analyse extra-financière par l'intégration des critères ESG. Dans le cadre de son analyse ESG des valeurs, Mansartis s'appuie sur la recherche externe d'une agence de notation reconnue qui analyse les risques en matière de durabilité susceptibles d'avoir un impact sur la valorisation des entreprises. Afin d'effectuer cette analyse, elle a défini des enjeux matériels afin de matérialiser l'évaluation du risque ESG. La méthodologie est basée sur une approche par le risque en cherchant à évaluer dans quelle mesure l'entreprise et notamment sa gouvernance parvient à atténuer ces risques

ESG par la mise en place et le suivi de politique RSE, d'engagement et d'outils appropriés. La notation finale est donc la note de risque résiduel auquel est exposé une entreprise. La notation ESG finale est donc une note de risque allant de 0 à 100, 0 représentant un niveau de risque ESG nul, et 100 un niveau de risque ESG maximum.

Exemples d'enjeux matériels analysés permettant d'établir la notation ESG des émetteurs : éthique des affaires, impacts environnementaux des produits et services, santé et sécurité des collaborateurs, sécurité et confidentialité des données...

Au niveau de la construction du fonds, le gérant suit une approche « best in universe » et devra obtenir une notation globale de risque ESG de son portefeuille inférieure à celle de son univers d'investissement, en excluant dans le calcul 20% des entreprises les moins bien notées. Le FCP devra à tout moment répondre à ses contraintes d'investissement, pour ce faire, le respect des critères sera suivi quotidiennement par l'outil de risque Mansartis.

Par ailleurs, pour s'assurer que l'OPC répond aux exigences ISR, 90% au moins des titres du portefeuille doivent faire l'objet d'une analyse de risque ESG en pourcentage de l'actif net hors liquidités.

Le portefeuille doit battre l'univers investissable sur deux indicateurs de durabilité :

- Intensité carbone : l'objectif est d'avoir une surperformance du portefeuille par rapport à son univers investissable avec un taux de couverture minimum de 90% ;
- La capacité à générer de l'emploi : l'objectif est d'avoir une surperformance du portefeuille par rapport à son univers investissable avec un taux de couverture minimum de 70%.

Mansartis considère que la prise en compte des critères ESG dans sa gestion d'actifs, participe d'une part à la réduction des risques, et d'autre part, à la performance financière.

Les actions de la zone asiatique représentent au minimum 75% de l'actif net du FCP. L'univers de gestion de la partie action est composé d'une centaine de grandes et moyennes valeurs cotées sur les plus importantes places asiatiques.

Le FCP pourra détenir, dans la limite de 25% de son actif net, des obligations ou des titres de créances négociables et instruments du marché monétaire détaillés ci-après.

Le risque de change peut atteindre 100% de l'actif net.

5. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE L'ANNEE

L'année 2024 a été marquée par un environnement économique complexe en Asie, avec des dynamiques très contrastées selon les pays. La Chine est restée au cœur des préoccupations, affichant une croissance à deux vitesses. D'un côté, les exportations ont bien résisté, soutenues par la demande étrangère et les subventions ciblées sur les industries stratégiques. De l'autre, la consommation domestique est restée atone, freinée par un chômage élevé chez les jeunes, des salaires stagnants et l'absence de mesures de relance directes. Malgré les annonces du gouvernement fin septembre, la confiance des ménages n'a pas été restaurée, comme en témoignent les ventes au détail, en ralentissement sur la fin d'année.

Le secteur immobilier a continué d'être un fardeau pour l'économie chinoise. Les prix des logements ont poursuivi leur chute, avec une offre excédentaire équivalant à trois années de ventes. Les mesures de soutien, comme la baisse des taux hypothécaires et la réduction des apports minimums, n'ont pas suffi à relancer le marché. En parallèle, l'endettement des gouvernements locaux s'est aggravé, forçant Pékin à mettre en place un plan de restructuration.

L'environnement déflationniste s'est accentué tout au long de l'année, avec une pression continue sur les prix à la production et à la consommation. La surcapacité industrielle, combinée à la faiblesse de la demande intérieure, a pesé sur les marges et renforcé la déflation. La défiance des investisseurs étrangers s'est maintenue, aggravée par les tensions géopolitiques et les restrictions américaines sur les semi-conducteurs. Dans ce contexte, les marchés chinois ont connu une forte volatilité, alternant phases de rebond et corrections brutales. Chaque espoir de relance a déclenché une hausse, rapidement suivie d'une déception face au manque de mesures concrètes. Cependant, le très fort rebond en septembre suite aux annonces du gouvernement a permis au marché chinois de finir l'année en hausse de 28%. Ailleurs en Asie, l'Inde affiche toujours une croissance bien au-dessus du reste de la zone, mais la valorisation élevée de son marché et les révisions à la baisse de ses perspectives de croissance en fin d'année ont freiné l'élan. Taïwan, dominée par l'industrie des semi-conducteurs, a bénéficié de la montée en puissance de l'IA, mais reste fragile face aux tensions sino-américaines. La Corée du Sud, quant à elle, a souffert d'incertitudes politiques croissantes et d'une performance mitigée de son secteur technologique. Enfin, l'ASEAN, bien que relativement épargnée par ces tensions, n'a pas offert d'opportunités d'investissement convaincantes.

Perspectives pour 2025

L'année 2025 sera un test décisif pour la Chine. Jusqu'ici, Pékin a privilégié les annonces aux mesures concrètes, mais il devient impératif d'agir. La consommation intérieure, principal maillon faible de l'économie, devra être relancée pour espérer une reprise durable. Sans un soutien direct aux ménages, le moteur de la croissance chinoise restera enrayé.

L'amélioration dans le secteur immobilier devrait être lente. Pékin semble miser sur une stabilisation progressive via des rachats de terrains et de logements invendus par les collectivités locales. Ce processus pourrait restaurer la confiance des ménages et favoriser un redémarrage de la consommation, mais il prendra du temps.

Les mesures de relance devraient rester mesurées. Pékin évite les grands plans de stimulation pour ne pas répéter les erreurs du passé. En 2025, la réduction des taux directeurs et du ratio de réserves obligatoires devrait se poursuivre, avec des baisses anticipées de 40 à 60 points de base. Le déficit budgétaire pourrait être porté à 4 % du PIB, un niveau inédit depuis 30 ans. Toutefois, ces mesures restent prudentes et visent davantage à stabiliser l'économie qu'à relancer la croissance de manière agressive.

Le contexte géopolitique demeurera un facteur de risque majeur. Le retour de Donald Trump pourrait raviver la guerre commerciale, entraînant des droits de douane plus élevés sur les importations chinoises et des restrictions supplémentaires sur les exportations technologiques vers la Chine. Cependant, Pékin conserve des leviers, tels que des mesures de représailles ciblées contre les importations agricoles américaines. Face à cette incertitude, la Chine pourrait aussi renforcer ses partenariats commerciaux avec l'Asie du Sud-Est. Malgré cet environnement plutôt défavorable, la Chine continue de délivrer une croissance solide, attendue à 4,5 % en 2025. Tous les constats précédemment exposés semblent déjà intégrés par le marché, et toute surprise positive pourrait ainsi soutenir davantage les actions chinoises.

Dans le reste de la région, l'Inde devrait demeurer attractive malgré des valorisations élevées, bien que sa croissance économique montre des signes de ralentissement. Taïwan continue de bénéficier de la montée en puissance de l'IA, mais sa forte concentration sur les semi-conducteurs soulève des interrogations sur la pérennité de ce cycle haussier. En Corée du Sud, l'incertitude politique continuera probablement de peser sur le marché.

Positionnement et performances du fonds

Le fonds a enregistré une performance de +8,9 % en 2024, inférieure à celle de son indice de comparaison, qui progresse de +18,9 %. Cette sous-performance est principalement due à l'exposition à la Chine, en particulier dans le secteur de la consommation discrétionnaire. Travelsky, fournisseur de solutions informatiques pour l'industrie du tourisme, a perdu 44 %, tandis que Vipshop, plateforme de vente en ligne, a baissé de 17 %. En Corée du Sud, nous avons été pénalisés par Samsung SDI (-50%), affecté par un environnement morose pour les véhicules électriques en Europe et aux États-Unis. Dans le même temps, Samsung Electronics (-36%) a subi une contraction de la demande pour les semi-conducteurs moins avancés et l'absence de reprise dans le cycle des smartphones. À l'inverse, TSMC (+111%) a profité du rallye de l'IA, et Tencent (+51 %) a montré une forte résilience, notamment grâce à la reprise de son activité dans les jeux vidéo.

L'année 2025 s'annonce comme une période charnière pour l'Asie hors Japon. La direction de la politique économique chinoise, l'évolution des tensions commerciales avec les États-Unis, ainsi que le positionnement des flux d'investissement seront des facteurs clés à surveiller de près. Dans ce contexte, le fonds continuera d'adopter une approche active, en combinant gestion des risques et stratégies opportunistes pour maximiser la performance dans un environnement dynamique et en constante évolution.

Plusieurs ajustements stratégiques ont déjà été réalisés. Nous avons procédé à des arbitrages en Chine, notamment avec l'introduction en portefeuille de BYD, leader chinois des véhicules électriques, qui devrait continuer à être porté par sa stratégie d'intégration verticale et la transition énergétique en Chine. Nous avons également introduit deux nouvelles positions à Taïwan, Mediatek et Wiwynn, toutes deux bien positionnées pour profiter de la croissance de l'IA. Par ailleurs, nous avons réduit nos positions sur Samsung Electronics et Coway afin de mieux gérer l'exposition au risque politique en Corée.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

6. CHANGEMENTS SUBSTANTIELS INTERVENUS AU COURS DE L'ANNEE

Mansartis Gestion a décidé de remplacer l'administrateur d'indices MSCI par l'administrateur Bloomberg.

Ainsi, le 3 décembre 2024, l'indice MSCI AC Asia ex Japan (en euro et dividendes réinvestis) a été remplacé par l'indice Bloomberg Asia ex Japan Large & Mid Cap Net Return € (en euro et dividendes réinvestis) - (code Bloomberg : ASIAXN INDEX).

Cet indice, établi par Bloomberg Index Services Limited, calculé en euros (EUR), dividendes nets réinvestis, mesure la performance des actions de grande et moyenne capitalisation des marchés asiatiques hors Japon. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet : <https://www.bloomberg.com/professional/product/indices/>.

A noter que l'indicateur de référence est utilisé seulement pour comparer la performance du Fonds, étant précisé qu'aucune contrainte d'investissement sur l'allocation des actifs du portefeuille n'est établie par rapport à cet indice. Le gérant pourra donc, à son entière discrétion, s'exposer ou non à des titres composant l'indice susvisé.

7. COUT ET TAUX DE ROTATION

Taux de rotation : 21,2%

Cout de rotation : 47 566€

8. INSTRUMENTS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION ET DETENUS PAR LE FONDS

Néant

9. PROCEDURE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

La société de gestion a sélectionné des intermédiaires qui ont été validés lors des réunions du 2 juillet et du 4 décembre 2023 conformément à la procédure « Sélection Brokers » (disponible sur demande).

10. FRAIS D'INTERMEDIATION

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site internet de la société www.mansartis.com

11. INSTRUMENTS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION

Néant

12. RISQUE GLOBAL

Le risque global est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

13. EXERCICE DE LA POLITIQUE DE VOTE

Mansartis exerce les droits de vote attachés aux titres présents dans les OPC qu'elle gère. A cet effet, Mansartis s'appuie sur la politique formalisée par ISS intitulée « Sustainability Policy ».

Les lignes directrices de cette politique mettent l'accent sur la pérennité et la valorisation à long terme des entreprises grâce à la promotion des meilleures pratiques de gouvernance et la prise en compte des enjeux Environnementaux et Sociaux.

Conformément à sa politique globale d'engagement, Mansartis cherchera toujours à exercer ses droits de vote pour l'ensemble des titres détenus dans les OPC sous gestion, quelle que soit la zone géographique (à l'exception des cas décrits ci-dessous) et le seuil de détention des titres.

Toutefois, dans l'intérêt des porteurs, Mansartis se réserve la possibilité de ne pas exercer son droit de vote. Par exemple, afin de s'assurer de la maîtrise totale de la liquidité des OPC sous gestion, Mansartis ne votera a priori pas aux Assemblées Générales pour lesquelles des procédures de blocage de titre sont implémentées. Dans le cadre du marché Suisse où ces procédures sont fréquentes, le gérant décidera, de façon discrétionnaire, s'il souhaite exercer les droits de vote attachés aux titres détenus dans les fonds, mais pour 80% maximum des droits. Par ailleurs, Mansartis s'abstiendra dans le cas où des procédures trop complexes de POA (Power of Attorney) seraient nécessaires pour exercer son droit de vote.

Les modalités complètes de la procédure de vote sont disponibles sur le site internet www.mansartis.com. Le rapport annuel sur l'exercice des droits de vote est disponible sur demande au siège de Mansartis.

14. INFORMATION SUR LES TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace de portefeuille ;
- Identité des contreparties à ces techniques ;
- Type et montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie ;
- Revenus découlant de ces techniques pour l'exercice comptable et frais opérationnels directs et indirects occasionnés.

Sur l'exercice, le FCP n'a pas eu recours à ces techniques.

15. REMUNERATIONS

La politique de rémunération est conçue en accord avec les règles européennes et nationales en matière de rémunération et de gouvernance. Elle est mise en place pour répondre à la position AMF 2013-24 et est conforme à la directive AIFM à laquelle est soumis Mansartis Gestion depuis janvier 2014.

La politique de rémunération promeut une gestion des risques efficace ; elle n'encourage pas la prise de risque excessive. Elle est en accord avec les objectifs et les intérêts des gestionnaires, des OPC gérés et des investisseurs des OPCVM afin d'éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération encadre la rémunération variable éventuelle de l'ensemble du personnel. Elle tient compte de la performance individuelle, de la situation économique et des résultats de Mansartis Gestion. L'évaluation de la performance individuelle intègre des critères quantitatifs et qualitatifs et s'appuie sur une vision long-terme et structurée au mieux des intérêts des clients et pour le bénéfice de toutes les parties prenantes.

La politique de rémunération s'applique à l'ensemble du personnel bien que ces dispositions visent principalement les collaborateurs qui ont une influence significative sur le profil de risque des OPC ou des mandats qu'ils gèrent.

Structure de la rémunération

Les composantes principales de la rémunération de l'ensemble des collaborateurs et associés de Mansartis sont :

- Une rémunération fixe, salaires et avantages
- Une rémunération variable

La rémunération fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale afin de conserver toute latitude pour le paiement ou non d'une rémunération variable.

La rémunération variable est principalement dépendante de la performance individuelle. Cette performance individuelle est évaluée via des critères quantitatifs (financiers) et des critères qualitatifs (non-financiers). Le processus d'évaluation est conduit par le responsable hiérarchique direct, sous la responsabilité du Président. Pour les managers d'activité, le processus d'évaluation est conduit par le Président. Pour le Président, toute évolution de la rémunération doit être discutée et approuvée en Conseil d'Administration.

Par ailleurs, Mansartis Gestion a mis en place un accord d'intéressement d'entreprise auquel la société consacre 18% de son résultat net, la moitié de l'enveloppe est affectée au prorata du nombre de salariés et la moitié au prorata du salaire fixe perçu.

Règles applicables à la rémunération

Pour l'ensemble des salariés et associés de Mansartis Gestion, dès que la rémunération variable dépasse un seuil, fixé par l'Autorité des Marchés Financiers, au moins 50% de cette rémunération est reporté pendant une durée qui ne peut être inférieure à 3 ans. Sur une période de trois ans, le report de la rémunération variable d'une année donnée sera fractionné par tiers.

La part reportée de la rémunération est indexée sur la valeur des parts d'OPC gérés par Mansartis Gestion. L'indice sous-jacent à cette indexation reflète l'aspect collectif des performances de gestion des OPC gérés par Mansartis Gestion. Il est fixé par le Président.

La rémunération variable, pour sa part reportée, pourra être ajustée l'année de son paiement en fonction de la situation financière de Mansartis Gestion et des performances opérationnelles du salarié concerné. L'indexation à un panier d'OPC gérés par Mansartis Gestion peut résulter, en cas de performances négatives des OPC sous-jacents, en une revue à la baisse de la part reportée de la rémunération variable.

Pour le Président, la part variable de la rémunération suit les mêmes mécanismes de report. Toute modification de rémunération du Président (de montant pour la partie fixe ou de mode de calcul pour la partie variable) est discutée et approuvée en Conseil d'Administration

Rémunération par catégorie de personnel

Le tableau ci-dessous précise, par catégorie de personnel, comment est allouée la rémunération totale des collaborateurs de la société de gestion.

	Nombre de salariés	Rémunération totale (en EUR)	Rémunération fixe versée (en EUR)	Rémunération variable versée (en EUR)
Ensemble des collaborateurs	25	2 228 970	1 693 466	535 504
Dont personnel identifié	12	1 513 547	1 042 230	471 316

Les chiffres se rapportent à l'année civile 2024.

Mansartis Asie ISR – Annexe

OPCVM relevant de la Directive Européenne 2009/65/CE

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphe 1, 2 et 2 bis, du règlement (EU) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement (EU) 2020/852

Identifiant d'entité juridique : 969500EZVGHOPMVBD46

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La Taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés à la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
● ● ☐ Oui	● ● ☒ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: ____% ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 89,3 % d'investissement durable. ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ avec un objectif social
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elle été atteintes ?

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? au 31.12.2024 :

Indicateurs de durabilité de l'OPC	Résultat du fonds	Résultat de l'univers d'investissement
Sociétés signataires du Pacte Mondial de l'ONU	57%	39%
Exigences sociales envers les fournisseurs	53%	48%
Capacité à générer de l'emploi	9%	7%
Politique environnementale certifiée	42%	48%
Intensité carbone	824	1258
Indépendance des directeurs au CA	54%	53%
Programme de réduction du GES	34%	23%

Afin de respecter les exigences du label, le portefeuille doit battre l'univers investissable sur deux indicateurs :

- Intensité carbone : l'objectif est d'avoir une surperformance du portefeuille par rapport à son univers investissable avec un taux de couverture minimum de 90%.
- Programme de réduction du GES: l'objectif est d'avoir une surperformance du portefeuille par rapport à son univers investissable avec un taux de couverture minimum de 70%

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?:

Indicateurs de durabilité de l'OPC	Résultat du fonds	Résultat de l'univers d'investissement	Résultat du fonds	Résultat de l'univers d'investissement
	2022		2023	
Sociétés signataires du Pacte Mondial de l'ONU	26%	26%	31%	25%
Exigences sociales envers les fournisseurs	40%	40%	56%	59%
Système de protection et de santé de bon niveau	7%	7%	8%	7%
Politique environnementale certifiée	35%	35%	40%	44%
Intensité carbone	203	203	182	272
Indépendance des directeurs au CA	49%	49%	51%	56%
Programme de réduction du GES			31%	20%

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Afin d'être considérées comme durables, les sociétés doivent avoir les meilleures pratiques environnementales ou sociales, telles qu'évaluées par notre prestataire. C'est-à-dire, seules les sociétés considérées comme ayant un risque E ou S négligeables ou faibles (inférieur à 8).

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Les sociétés considérées comme durables ne devront pas avoir de controverses fortes ou sévères (niveau 4 et 5) sur le plan environnemental et social, ainsi qu'une note de risque E ou S élevée ou sévère (supérieure à 12) selon l'échelle de notre prestataire.

— **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

La prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont réalisées à travers le déploiement d'un processus d'investissement responsable propre à Mansartis Gestion autour de 4 axes :

- L'exclusion d'activités identifiées comme incompatibles avec le respect des personnes et de l'environnement.
- L'intégration dans l'évaluation de la note de risque ESG par notre prestataire Sustainalytics® de la manière dont les entreprises gèrent entre autres les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité. L'objectif des fonds Mansartis étant de surperformer l'univers investissable en termes de note de risque ESG.
- L'évaluation, le suivi et des objectifs de surperformance d'indicateurs de durabilité au niveau de nos portefeuilles.
- Une politique d'engagement et de vote qui vise à inciter les entreprises à améliorer leurs pratiques autour des grands enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

— **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

Oui. Afin d'évaluer la conformité des sociétés au Pacte Mondial de l'ONU et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, Mansartis se base sur le fournisseur de données Factset. Factset examine plus de 200,000 sources de données publiques de plus de 120 pays différents pour identifier des potentielles violations ; et classifie ces violations selon leur gravité, analysées sur la base de trois critères qualitatifs : l'ampleur de la violation, l'étendue de la violation et l'habileté à remédier à la violation sur une échéance de cinq ans. Un score global de 3 points ou plus classifiera la violation comme "grave", identifiant ainsi la société

comme responsable et en breach. Les sociétés considérées en violation selon l'analyse de Factset sont exclues de l'univers investissable.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devrait pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à ne « pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

INDICATEURS LIES A L'ENVIRONNEMENT	UNITE DE MESURE	INDICATEURS PORTEFEUILLE	SOURCE
1. Émissions de GES	Scope 1 (tCO2eq)	68	Trucost
Emissions GES Scope 2	Scope 2 (tCO2eq)	277	Trucost
Emissions GES Scope 3	Scope 3 (tCO2eq)	3592	Trucost
Emissions GES Total Scope	Total Scope 1 + 2 + 3 (tCO2eq)	3907	Trucost
2. Empreinte carbone	Total Scope 1 + 2 + 3 (tCO2eq/EURm)	276	Trucost
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Total Scope 1 + 2 + 3 (tCO2eq/EURm)	362	Trucost
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissement (%)	0.0%	SBTi
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Consommation d'énergie non renouvelable (%)	71.3%	Sustainalytics
	Production d'énergie non renouvelable (%)	0.0%	Sustainalytics
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Agriculture, sylviculture et pêche (GWh/EURm)		Sustainalytics
	Construction (GWh/EURm)		Sustainalytics
	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (GWh/EURm)		Sustainalytics
	Industries manufacturières (GWh/EURm)	0.3	Sustainalytics
	Industries extractives (GWh/EURm)		Sustainalytics
	Activités immobilières (GWh/EURm)		Sustainalytics
	Transports et entreposage (GWh/EURm)		Sustainalytics
	Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution (GWh/EURm)		Sustainalytics
	Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles et de motocycles (GWh/EURm)	0.1	Sustainalytics
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissement (%)	0.0%	Sustainalytics
8. Rejets dans l'eau	(t/EURm)		Sustainalytics
9. Déchets dangereux et de déchets radioactifs	(t/EURm)	0	Sustainalytics
INDICATEURS SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE	UNITE DE MESURE	INDICATEURS PORTEFEUILLE	SOURCE
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part des investissement (%)	0.0%	Sustainalytics
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part des investissement (%)	65.1%	Sustainalytics
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé (%)			Sustainalytics
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	(% de femme)	18.5%	Sustainalytics
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part des investissement (%)	0.0%	Sustainalytics
INDICATEURS ADDITIONNELS CHOISIS PAR MANSARTIS	UNITE DE MESURE	INDICATEURS PORTEFEUILLE	SOURCE
Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part des investissement (%)	66.3%	SBTi
Utilisation et recyclage de l'eau	Part de l'eau recyclée (%)	86.8%	Sustainalytics



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir au 31.12.2024

Investissements les plus importants	Secteur	En % des investissements effectués	Pays
ICICI Bank Limited	Finance	24.8%	Inde
Mediatek	Technologie	20.7%	Taiwan
Wiwynn	Technologie	16.2%	Taiwan
Kia Corp	Consommation discrétionnaire	15.5%	Corée du Sud
Taiwan Semiconductor Adr	Technologie	12.9%	Taiwan
BYD	Consommation discrétionnaire	9.9%	Chine



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Au 31.12.2024, **89,3%** du produit financier était investi en investissement durable.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques

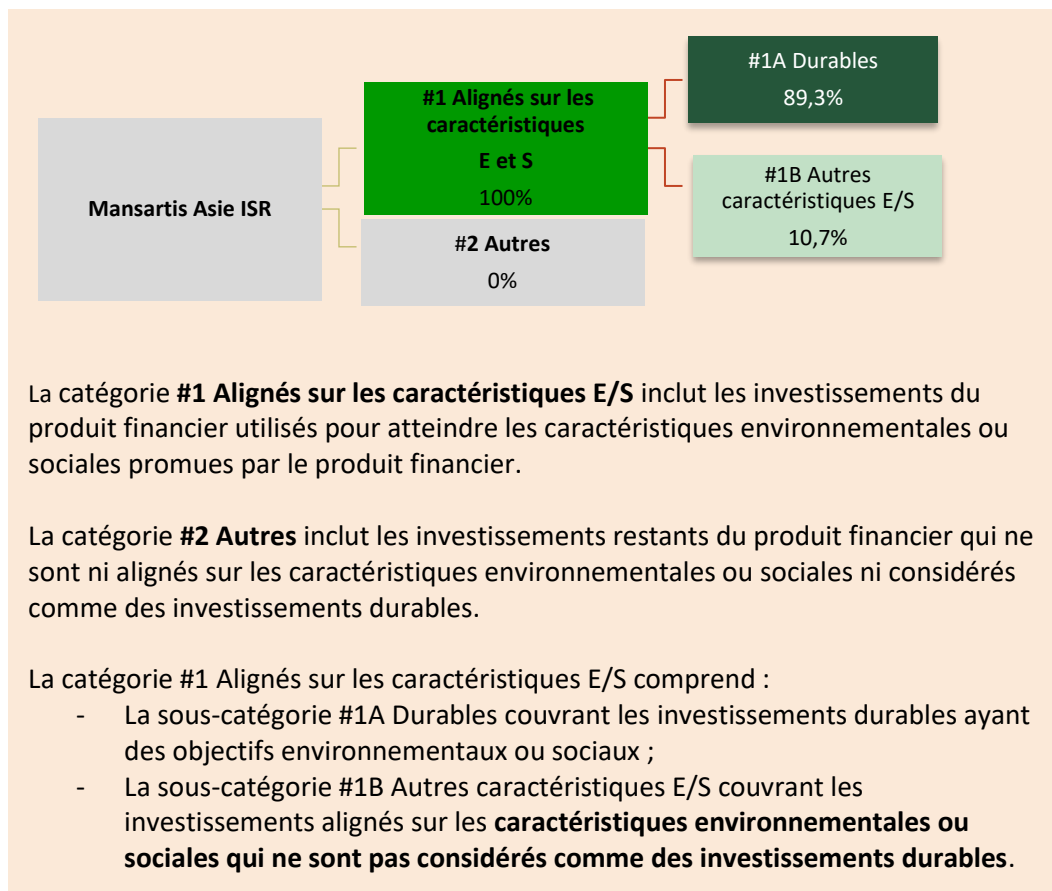
Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035.

En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteurs	En % des investissements effectués
Technologie	49.8%
Consommation discrétionnaire	25.5%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?**

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile

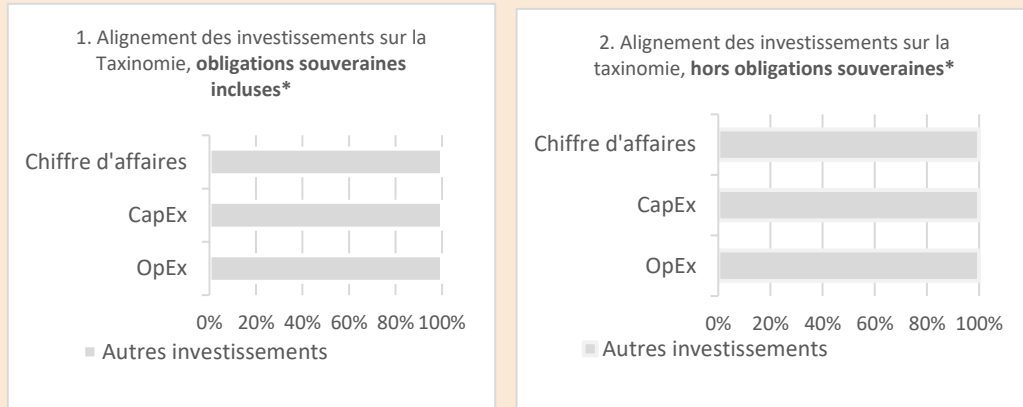
☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le 1^{er} graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le 2^e graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les obligations souveraines comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 31 décembre 2024, le produit financier n'est pas en mesure de publier de part d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes, faute de publication des données par les sociétés.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Au 31 décembre 2024, le produit financier ne peut pas publier de pourcentage d'alignement sur la taxinomie, faute de publication des données par les sociétés.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissement durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 31 décembre 2024, le produit financier ne peut pas publier de pourcentage d'alignement sur la taxinomie, faute de publication des données par les sociétés.



Quelle était la part d'investissement durable sur la plan social?

La part d'investissement durable sur le plan social est de **26,1%**.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements dans la catégorie « autre » correspondent aux valeurs non couvertes par notre prestataire de données extra-financières.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

En 2024, les principales mesures prises de gestion sur les aspects environnementaux et sociaux ont essentiellement concerné des ajustements de portefeuille afin d'assurer une surperformance de l'empreinte carbone du portefeuille par rapport à celle de l'univers.

Concrètement, lesdits ajustements de portefeuille ont concerné la sortie du portefeuille de sociétés à forte intensité carbone, à l'image des deux sociétés de télécommunication, China Mobile et Telkom Indonesia. Concernant l'indicateur de durabilité « Social », les créations d'emplois, l'objectif de surperformance a été atteint, soutenu notamment par la contribution positive de sociétés introduites dans le fonds telles que Wiwynn et BYD. Wiwynn, spécialisée dans les infrastructures pour centres de données, participe activement à la création d'emplois dans le secteur technologique, tandis que BYD, leader en véhicules électriques en Chine, génère des emplois significatifs dans un secteur innovant et durable.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable



MANSARTIS ASIE ISR

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024**

MANSARTIS ASIE ISR
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
MANSARTIS GESTION
8, place Vendôme
75001 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement MANSARTIS ASIE ISR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/12/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



MANSARTIS ASIE ISR

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2025.04.16 17:59:13 +0200



Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	14 165 690,45
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	14 165 690,45
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	0,00
OPCVM	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	14 165 690,45
Créances et comptes d'ajustement actifs	2 888,23
Comptes financiers	531 610,74
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	534 498,97
Total de l'actif I+II	14 700 189,42

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	13 469 559,87
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	1 199 605,41
Capitaux propres I	14 669 165,28
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	14 669 165,28
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	31 024,14
Concours bancaires	0,00
Sous-total autres passifs IV	31 024,14
Total Passifs : I+II+III+IV	14 700 189,42

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	358 787,68
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	17 598,51
Sous-total produits sur opérations financières	376 386,19
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-324,46
Sous-total charges sur opérations financières	-324,46
Total revenus financiers nets (A)	376 061,73
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-376 441,16
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-376 441,16
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	-379,43
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-6 640,05
Sous-total revenus nets I = (C+D)	-7 019,48
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	585 409,08
Frais de transactions externes et frais de cession	-48 571,03
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	536 838,05
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-46 781,76
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	490 056,29

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	1 047 011,77
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	1 774,67
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	1 048 786,44
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-332 217,84
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	716 568,60
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	1 199 605,41

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

Le FCP met en œuvre une gestion active. Il a pour objectif sur un horizon d'investissement de 5 ans, la recherche d'une performance de long terme, à travers une gestion discrétionnaire en participant à la dynamique de croissance économique en Asie hors Japon, en investissant dans des entreprises cotées sur les principaux marchés de cette zone. A cet objectif, est associée une démarche de nature extra-financière, à travers une gestion ISR, intégrant des critères ESG (Environnement, Sociaux et de Gouvernance) de manière systématique et discriminante.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net en EUR	34 949 831,61	34 902 316,42	29 313 593,27	18 447 408,35	14 669 165,28
Nombre de titres	69 455	71 917	70 536	47 550	34 719
Valeur liquidative unitaire	503,20	485,31	415,58	387,95	422,51
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	7,44	12,12	13,34	-0,17	14,11
Capitalisation unitaire sur revenu	-2,76	-3,98	-7,59	-0,69	-0,20

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisées au cours d'ouverture du jour appelé J des marchés soit en fonction de zone d'appartenance du marché :

- Zone Asie : cours de clôture J des marchés
- Zone Europe : cours d'ouverture J

- Zone Amérique : cours de clôture (J-1).

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours d'ouverture communiqués par différents prestataires de services financiers.

Les intérêts courus des obligations sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés ou assimilés sont valorisés pour le calcul de la valeur liquidative du jour (J) :

- Zone Asie : au cours de compensation du jour
- Zone Europe : au cours d'ouverture du jour (J)
- Zone Amérique : au cours de compensation de (J-1).

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net hors OPCVM/FIA géré par la SGP indique dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0007481429 - MANSARTIS ASIE ISR : Taux de frais maximum de 2.50% TTC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part MANSARTIS ASIE ISR	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	18 447 408,35
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	106 080,06
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-5 469 568,19
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-379,43
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	536 838,05
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	1 048 786,44
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	14 669 165,28

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	283	106 080,06
Parts rachetées durant l'exercice	-13 114	-5 469 568,19
Solde net des souscriptions/rachats	-12 831	-5 363 488,13
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	34 719	

B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
MANSARTIS ASIE ISR FR0007481429	Capitalisation	Capitalisation	EUR	14 669 165,28	34 719	422,51

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 TAIWAN +/-	Pays 2 ILES CAIMANS +/-	Pays 3 INDE +/-	Pays 4 CHINE +/-	Pays 5 COREE DU SUD +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	14 165,69	3 320,00	2 731,14	2 195,18	2 145,21	1 694,28
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	14 165,69					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	531,61	0,00	0,00	0,00	531,61
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	531,61

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	[3 - 6 mois] (*)	[6 - 12 mois] (*)	[1 - 3 ans] (*)	[3 - 5 ans] (*)	[5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	531,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	531,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 HKD +/-	Devise 2 USD +/-	Devise 3 INR +/-	Devise 4 TWD +/-	Devise N Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	4 632,60	2 826,67	2 195,18	2 129,89	2 381,35
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	2,89	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,03	0,00	47,38	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	4 632,60	2 829,59	2 195,18	2 177,27	2 381,35

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
	Coupons et dividendes en espèces	2 888,23
Total des créances		2 888,23
Dettes		
	Frais de gestion fixe	27 149,21
	Autres dettes	3 874,93
Total des dettes		31 024,14
Total des créances et des dettes		-28 135,91

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	376 441,16
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,10
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables**D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	-7 019,48
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	-7 019,48
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-7 019,48

Part MANSARTIS ASIE ISR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	-7 019,48
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-7 019,48
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-7 019,48
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-7 019,48
Total	-7 019,48
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	490 056,29
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	490 056,29
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	490 056,29

Part MANSARTIS ASIE ISR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	490 056,29
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	490 056,29
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	490 056,29
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	490 056,29
Total	490 056,29
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			14 165 690,45	96,57
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			14 165 690,45	96,57
Assurance			878 678,46	5,99
AIA GROUP	HKD	64 500	450 059,49	3,07
PING AN INSURANCE GROUP CO-H	HKD	75 100	428 618,97	2,92
Automobiles			1 071 258,26	7,30
BYD CO LTD-H	HKD	5 800	191 641,67	1,31
GEELY AUTOMOBILE HOLDINGS LT	HKD	155 000	284 696,23	1,94
KIA CORP	KRW	3 200	210 318,83	1,43
MARUTI SUZUKI INDIA LTD	INR	3 150	384 601,53	2,62
Banques commerciales			678 305,69	4,62
BANK MANDIRI PERSERO TBK PT	IDR	721 600	244 524,66	1,67
ICICI BANK LTD	INR	30 100	433 781,03	2,95
Biens de consommation durables			961 381,16	6,55
HAIER SMART HOME CO LTD-H	HKD	89 000	303 336,39	2,07
TECHTRONIC INDUSTRIES CO LTD	HKD	51 800	658 044,77	4,48
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			860 203,90	5,86
CP ALL PCL-NVDR	THB	283 200	442 549,61	3,01
PRESIDENT CHAIN STORE CORP	TWD	54 000	417 654,29	2,85
Equipements et instruments électroniques			507 671,42	3,46
LARGAN PRECISION CO LTD	TWD	4 400	346 133,71	2,36
SAMSUNG SDI CO LTD	KRW	1 000	161 537,71	1,10
Grands magasins et autres			1 211 323,80	8,26
ALIBABA GROUP HOLDING-SP ADR	USD	7 990	647 029,26	4,41
VIPSHOP HOLDINGS LTD - ADR	USD	44 145	564 294,54	3,85
Hôtels, restaurants et loisirs			259 712,96	1,77
YUM CHINA HOLDINGS INC	HKD	5 600	259 712,96	1,77
Logiciels			288 183,27	1,96
COWAY CO LTD	KRW	6 600	288 183,27	1,96
Médias et services interactifs			1 204 186,60	8,21
TENCENT HOLDINGS LTD	HKD	23 300	1 204 186,60	8,21
Ordinateurs et périphériques			354 426,81	2,42
WIWYNN CORP	TWD	4 600	354 426,81	2,42
Produits domestiques			877 395,14	5,98
HINDUSTAN UNILEVER LTD	INR	21 500	562 524,53	3,83
SUNNY OPTICAL TECH	HKD	36 900	314 870,61	2,15
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			2 586 379,25	17,65
MEDIATEK INC	TWD	8 700	362 028,81	2,47
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD	KRW	10 500	364 585,71	2,49
SK HYNIX INC	KRW	5 900	669 653,75	4,57
TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	USD	6 170	1 190 110,98	8,12

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services liés aux technologies de l'information			1 239 518,22	8,45
JD.COM INC-ADR	USD	12 895	425 240,83	2,90
TATA CONSULTANCY SERVICES LTD	INR	17 685	814 277,39	5,55
Textiles, habillement et produits de luxe			1 187 065,51	8,09
ANTA SPORTS PRODUCTS LTD	HKD	55 700	537 422,23	3,66
ECLAT TEXTILE COMPANY LTD	TWD	43 400	649 643,28	4,43
Total			14 165 690,45	96,57

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b.Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c.Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d.Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	14 165 690,45
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	534 498,97
Autres passifs (-)	-31 024,14
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	14 669 165,28

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part MANSARTIS ASIE ISR	EUR	34 719	422,51

MANSARTIS ASIE ISR

COMPTES ANNUELS

29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	18 387 082,19	28 826 258,94
Actions et valeurs assimilées	18 387 082,19	28 826 258,94
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	18 387 082,19	28 826 258,94
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	12 896,18	5 518,79
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	12 896,18	5 518,79
COMPTES FINANCIERS	80 923,93	532 338,34
Liquidités	80 923,93	532 338,34
TOTAL DE L'ACTIF	18 480 902,30	29 364 116,07

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	18 488 854,81	28 907 675,41
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-8 380,13	941 553,11
Résultat de l'exercice (a,b)	-33 066,33	-535 635,25
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	18 447 408,35	29 313 593,27
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	33 493,95	50 522,80
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	33 493,95	50 522,80
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	18 480 902,30	29 364 116,07

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	17 102,91	224,99
Produits sur actions et valeurs assimilées	461 097,17	91 400,45
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	478 200,08	91 625,44
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	11,93	1 376,26
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	11,93	1 376,26
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	478 188,15	90 249,18
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	500 919,38	627 536,37
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-22 731,23	-537 287,19
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-10 335,10	1 651,94
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-33 066,33	-535 635,25

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisées au cours d'ouverture du jour appelé J des marchés soit en fonction de zone d'appartenance du marché :

- Zone Asie : cours de clôture J des marchés
- Zone Europe : cours d'ouverture J
- Zone Amérique : cours de clôture (J-1).

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours d'ouverture communiqués par différents prestataires de services financiers.

Les intérêts courus des obligations sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés ou assimilés sont valorisés pour le calcul de la valeur liquidative du jour (J) :

- Zone Asie : au cours de compensation du jour
- Zone Europe : au cours d'ouverture du jour (J)
- Zone Amérique : au cours de compensation de (J-1).

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net hors OPCVM/FIA géré par la SGP indique dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0007481429 - MANSARTIS ASIE ISR : Taux de frais maximum de 2.50% TTC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts MANSARTIS ASIE ISR	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	29 313 593,27	34 902 316,42
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	473 769,35	639 789,75
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-9 714 542,66	-1 219 449,98
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 621 790,85	930 728,19
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 402 260,90	-1 925 103,37
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-71 765,46	-4 409,92
Différences de change	-916 400,03	2 315 217,18
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-834 044,84	-5 788 207,81
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>1 630 068,30</i>	<i>2 464 113,14</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-2 464 113,14</i>	<i>-8 252 320,95</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-22 731,23	-537 287,19
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	18 447 408,35	29 313 593,27

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 923,93	0,44
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	80 923,93	0,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 HKD		Devise 2 USD		Devise 3 KRW		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	6 319 539,70	34,26	3 822 934,25	20,72	3 011 924,02	16,33	5 232 684,22	28,37
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	12 896,18	0,07	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	1 509,93	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	12 896,18
TOTAL DES CRÉANCES		12 896,18
DETTES		
	Frais de gestion fixe	30 481,35
	Autres dettes	3 012,60
TOTAL DES DETTES		33 493,95
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-20 597,77

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	1 180	473 769,35
Parts rachetées durant l'exercice	-24 166	-9 714 542,66
Solde net des souscriptions/rachats	-22 986	-9 240 773,31
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	47 550	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	500 919,38
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,10
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-33 066,33	-535 635,25
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	-33 066,33	-535 635,25

	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-33 066,33	-535 635,25
Total	-33 066,33	-535 635,25

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-8 380,13	941 553,11
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-8 380,13	941 553,11

	29/12/2023	30/12/2022
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-8 380,13	941 553,11
Total	-8 380,13	941 553,11

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net en EUR	24 483 366,16	34 949 831,61	34 902 316,42	29 313 593,27	18 447 408,35
Nombre de titres	55 866	69 455	71 917	70 536	47 550
Valeur liquidative unitaire	438,25	503,20	485,31	415,58	387,95
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,70	7,44	12,12	13,34	-0,17
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,28	-2,76	-3,98	-7,59	-0,69

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
CHINE				
HAIER SMART HOME CO LTD-H	HKD	197 000	503 261,35	2,73
MOMO INC-SPON ADR	USD	35 500	220 067,87	1,19
PING AN INS.GRP CO.CHINA H	HKD	90 100	369 005,61	2,00
SUNNY OPTICAL	HKD	44 400	364 453,04	1,98
TRAVELSKY TECHNOLOGIES H	HKD	575 400	899 958,29	4,88
YUM CHINA HOLDINGS INC	HKD	6 800	261 714,21	1,41
TOTAL CHINE			2 618 460,37	14,19
COREE DU SUD				
COWAY	KRW	12 000	478 774,60	2,60
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD	KRW	26 250	1 437 317,77	7,78
SAMSUNG SDI CO LTD	KRW	1 200	395 072,75	2,14
SK HYNIX INC	KRW	7 100	700 758,90	3,80
TOTAL COREE DU SUD			3 011 924,02	16,32
HONG-KONG				
AIA GROUP	HKD	77 700	612 587,18	3,32
CHINA MOBILE LTD	HKD	79 500	596 844,08	3,24
TECHTRONIC INDUSTRIES CO LTD	HKD	72 900	785 891,63	4,26
TOTAL HONG-KONG			1 995 322,89	10,82
ILES CAIMANS				
ALIBABA GROUP HOLDING LTD ADR	USD	9 590	670 345,34	3,64
ANTA SPORTS PRODUCTS LIMITED	HKD	67 000	587 998,47	3,19
GEELY AUTOMOBILE HOLDINGS LTD	HKD	377 000	375 191,74	2,03
JD.COM INC-ADR	USD	18 495	477 187,74	2,59
TENCENT HOLDINGS LTD	HKD	28 300	962 634,10	5,22
VIPSHOP HOLDINGS LTD - ADR	USD	65 145	1 034 066,33	5,60
TOTAL ILES CAIMANS			4 107 423,72	22,27
INDE				
HINDUSTAN LEVER LTD	INR	25 900	750 739,14	4,07
MARUTI SUZUKI INDIA LTD	INR	5 300	594 121,67	3,22
TATA CONSULTANCY SERVICES LTD	INR	21 285	878 548,05	4,76
TOTAL INDE			2 223 408,86	12,05
INDONESIE				
BANK MANDIRI	IDR	1 071 600	379 583,73	2,06
TELKOM INDONESIA-B-	IDR	1 245 900	288 137,50	1,56
TOTAL INDONESIE			667 721,23	3,62
TAIWAN				
ECLAT TEXTILE COMPANY LTD	TWD	52 300	869 827,44	4,72
LARGAN PRECISION	TWD	5 300	450 145,45	2,44
PRESIDENT CHAIN STORE CORP	TWD	65 000	518 402,67	2,81
TAIWAN SEMICONDUCTOR SP ADR	USD	15 000	1 421 266,97	7,70
TOTAL TAIWAN			3 259 642,53	17,67
THAILANDE				
CP ALL NVDR	THB	341 200	503 178,57	2,73
TOTAL THAILANDE			503 178,57	2,73

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			18 387 082,19	99,67
TOTAL Actions et valeurs assimilées			18 387 082,19	99,67
Créances			12 896,18	0,07
Dettes			-33 493,95	-0,18
Comptes financiers			80 923,93	0,44
Actif net			18 447 408,35	100,00

Parts MANSARTIS ASIE ISR	EUR	47 550	387,95
--------------------------	-----	--------	--------